

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES LANDES

RECUEIL SPECIAL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS

LE DÉPARTEMENT DES LANDES

2011

N° 15

date de publication : 08 août 2011

il est possible de consulter le RAA dans son intégralité

dans sa version papier
à la préfecture de Mont de Marsan
à la sous-préfecture de Dax

dans sa version électronique
sur le site internet de la préfecture

www.landes.gouv.fr

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE.....	1
ARRETE FIXANT LA LISTE DES HYDROGEOLOGUES AGREES EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE POUR LES CINQ DEPARTEMENTS DE LA REGION AQUITAINE ET DESIGNANT LES COORDONNATEURS DEPARTEMENTAUX ET LEURS SUPPLEANTS	1

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE**ARRETE FIXANT LA LISTE DES HYDROGEOLOGUES AGREES EN MATIERE D'HYGIENE PUBLIQUE POUR LES CINQ DEPARTEMENTS DE LA REGION AQUITAINE ET DESIGNANT LES COORDONNATEURS DEPARTEMENTAUX ET LEURS SUPPLEANTS**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine,

Chevalier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1321-2, R.1321-6, R.1321-11, R.1321-14, R.1322-5 et R.1322-13,

Vu l'arrêté ministériel du 15 mars 2011 relatif aux modalités d'agrément, de désignation et de consultation des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique,

Vu la décision du 28 mars 2011 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine d'ouverture de la procédure d'appel à candidature en vue de l'établissement de la liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique dans les cinq départements de la région Aquitaine,

ARRETE

ARTICLE 1ER : La liste des hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique, classés par ordre alphabétique pour les cinq départements de la région Aquitaine, est établie comme suit :

Département de la DORDOGNE (24)

- ARMAND Claude Coordonnateur titulaire : MARSAC Marie-Jacqueline
- BICHOT Francis Coordonnateur suppléant : BICHOT Francis
- JEUDI DE GRISSAC Bruno
- LAPUYADE Frédéric
- MARSAC Marie-Jacqueline
- NADAUD Hélène
- SIREAU Olivier
- SOURISSEAU Bertrand
- VENGUD Marc

Département de la GIRONDE (33)

- ARMAND Claude Coordonnateur titulaire : PELISSIER Gérard
- BICHOT Francis Coordonnateur suppléant : MARSAC Marie-Jacqueline
- DUPUY Alain
- DUPUY Monika
- FOLLIOU Michel
- MARSAC Marie-Jacqueline
- NADAUD Hélène
- PELISSIER Gérard
- SOURISSEAU Bertrand
- VENGUD Marc

Département des LANDES (40)

- ARMAND Claude Coordonnateur titulaire : ARMAND Claude
- DUBREUILH Jacques Coordonnateur suppléant : SOURISSEAU Bertrand
- FOLLIOU Michel
- OLLER Georges
- PAULIN Charly
- PELLIZZARO Henri
- SIREAU Olivier
- SOURISSEAU Bertrand
- VENGUD Marc

Département du LOT-et-GARONNE (47)

- ARMAND Claude Coordonnateur titulaire : BICHOT Francis
- BICHOT Francis Coordonnateur suppléant : ARMAND Claude
- CAPDEVILLE Jean-Pierre
- DUBREUILH Jacques
- FOLLIOU Michel
- JEUDI DE GRISSAC Bruno
- MARSAC Marie-Jacqueline
- OLLER Georges
- VENGUD Marc

Département des PYRENEES-ATLANTIQUES (64)

- ARMAND Claude Coordonnateur titulaire : OLLER Georges
- BICHOT Francis Coordonnateur suppléant : SOURISSEAU Bertrand
- CAPDEVILLE Jean-Pierre
- HAUQUIN Jean-Paul

- HUNEAU Frédéric
- OLLER Georges
- PAULIN Charly
- SOURISSEAU Bertrand
- VENGUD Marc

ARTICLE 2 : Pendant la durée de la période d'agrément, les hydrogéologues de la liste complémentaire ci-dessous, classés par ordre alphabétique, pourront en tant que de besoin être nommés par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine

Département de la DORDOGNE (24)

- AUDIGER Baptiste
- AUROUX François
- CAPDEVILLE Jean-Pierre
- DUBREUILH Jacques
- EL OIFI Bouchra
- FABRE Jean-Paul
- JOUSSEIN Emmanuel

Département de la GIRONDE (33)

- AUDIGER Baptiste
- AUROUX François
- BARRIERE Jérôme
- DUBREUILH Jacques
- EL OIFI Bouchra
- HAUQUIN Jean-Paul
- LEFORT Gérard
- SIREAU Olivier
- SOUBELET François

Département des LANDES (40)

- AUROUX François
- BICHOT Francis
- CAPDEVILLE Jean-Pierre
- CHASSAGNE Pascal
- SOUBELET François

Département du LOT-et-GARONNE (47)

- AUDIGER Baptiste
- EL OIFI Bouchra
- HAUQUIN Jean-Paul
- JOUSSEIN Emmanuel
- SOURISSEAU Bertrand

Département des PYRENEES-ATLANTIQUES (64)

- AUROUX François
- CHASSAGNE Pascal
- FOLLINOT Michel
- SOUBELET François

ARTICLE 3 : La validité de ces agréments est fixée pour une durée de 5 ans à compter de la date de la signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratifs (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet – BP 947 – 33063 Bordeaux Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou, à l'égard des tiers, à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine et les Directeurs des Délégations Territoriales de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées Atlantiques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de chaque département de la région Aquitaine.

Bordeaux, le 20 juillet 2011

La Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé d'Aquitaine,
Nicole KLEIN